

Votre Agent Général

JM GRESSET ET C GUYOMARC H

72 GRANDE RUE

25560 FRASNE

 **03 81 46 21 11**

 **03 81 46 20 90**

 **AGENCE.GRESSETGUYOMARCH@
AXA.FR**



N°ORIAS **07 013 674 (JEAN MARC
GRESSET)**
11 063 615 (CECILE GUYOMARC'H)
Site ORIAS www.orlas.fr

SARL RIGOULET JEROME
3 RUE DE LA MAIRIE
39110 THESY

Votre contrat

Responsabilité Civile Entreprise
Souscrit le 01/01/2020

Vos références

Contrat

10554372004

Référence client

1729457604

Date du courrier

18 décembre 2019

Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :

SARL RIGOULET JEROME

3 RUE DE LA MAIRIE

39110 THESY

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10554372004** ayant pris effet le **01/01/2020**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- EXPLOITATION FORESTIERE AVEC ABATTAGE, DEBARDAGE ET ELAGAGE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2020** au **01/01/2021** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 18/12/2019

Matthieu Bébéar

Directeur Général Délégué

Vos références
Contrat
10554372004
Référence client
1729457604



Montants des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
RC Avant livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	10000000 € par sinistre
Les dommages corporels	10000000 € par sinistre
Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que les biens confiés)	2 200 000 € par sinistre
Les dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par sinistre
Les dommages aux biens confiés	220 000 € par sinistre
RC Après livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	2 200 000 € par année d'assurance
Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 200 000 € par année d'assurance
Les dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par année d'assurance
Les frais de dépose / repose (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Les frais de retrait (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Autres garanties	
Risques environnementaux - de pollution	1 000 000 € par année d'assurance
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont:	1 000 000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100 000 € par année d'assurance



SARL RIGOULET JEROME
3 RUE DE LA MAIRIE
39110 THESY

Votre Agent Général

Cécile GUYOMARC'H
Jean-Marc GRESSET
72 Grande Rue
25560 FRASNE
Tél : 03 81 46 21 11
Fax : 03 81 46 20 90
agence.gressetguyomarch@axa.fr

Vos références :

Contrat n° : 10554372004

Dossier suivi par : responsabilité civile entreprise
cg

Le 30 janvier 2020

QUITTANCE DE COTISATION

Nous certifions agents généraux représentant la compagnie, que la SARL Rigoulet Jerome est à ce jour de cotisation concernant le contrat Assurance .responsabilité .civile, portant le n° 10554372004.

Fait à frasne le 30.01.2020
Fait valoir ce que de droit

Votre Agent Général
Cécile Guyomarc'h - Jean-Marc Gresset

Orias : 07013674/11063615
Iob 105084521MY/1120460227/L
RCP 57538

Membre d'une association agréée. Le règlement par chèque est accepté.